



Journée d'échange - Groupe Trame verte et bleue

Quelles synergies entre Trame verte et bleue et paysage ?

Mercredi 6 juillet 2011

Fédération des Parcs naturels régionaux de France – PARIS

Journée animée par Claire HAMON (Fédération des Parcs naturels régionaux de France) et Ariane DELILEZ (Fédération française du paysage).

Les supports d'intervention sont téléchargeables en ligne sur le site de la FPNRF (www.parc-naturels-regionaux.fr).

Vous trouverez ci-dessous, de façon synthétique, les grands axes et points de discussion abordés au cours de la journée.

Action portée par la Fédération des Parcs naturels régionaux dans le cadre du Centre de ressources Trame verte et bleue



Rappel du programme de la journée

Quelles synergies entre Trame verte et bleue et paysage ?

Mercredi 6 juillet 2011 à Paris

Siège de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

-----9h15 - Accueil des participants-----

- **10h – Point d’actualité sur la Trame verte et bleue (TVB)**
Jessica BROUARD MASSON, MEDDTL
Écologie du paysage, trame verte et bleue, paysage : vocabulaire et définitions
Luce MAURY, MEDDTL
Quels sont les différents outils de connaissance et de préservation du paysage ?
Elise SOUFFLET, MEDDTL
- **10h40 – Le paysage, une notion au cœur de la Trame verte et bleue**
Évolution historique du concept de réseau écologique
Laure CORMIER, Agrocampus Ouest
Quel lien entre paysage et circulation des espèces ?
Jacques BAUDRY, INRA Rennes
- **11h15 – Utilisation des structures naturelles du paysage pour établir un diagnostic des continuités écologiques à l’échelle régionale**
Celia LE GALL, DREAL Auvergne

-----12h30 - Déjeuner-----

- **14h00 – Convergences entre protections paysagères et continuités écologiques à l’échelle d’une Communauté de communes**
Jean-François BRETAUD et Dominique GUY, CETE Normandie-Centre
- **14h30 – Chartes paysagères et intégration des connaissances aux actions d’aménagement**
Julien BOURBIER et Patrick GAUTIER, Parc naturel régional du Vexin français
- **15h00 – Passer des outils de connaissances à l’action**
Jean-Philippe MINIER, CREN Poitou-Charentes
- **15h30 – Temps d’échange : quelle contribution possible de la TVB aux démarches paysagères ?**

-----17h00 - Fin de la journée-----

Compte-rendu de la journée d'échange Trame verte et bleue

Introduction

L'un des objectifs assignés à la Trame verte et bleue (TVB) dans le texte de loi Grenelle 2 est d'« Améliorer la qualité et la diversité des paysages».

Le lien entre structure des paysages et circulation des espèces a été étudié depuis les années 80 par l'écologie du paysage qui a mis en évidence l'importance de la complexité de l'organisation des structures du paysage au regard de la biodiversité.

Un certain nombre d'outils de connaissance (dont chartes paysagères et atlas de paysage) et d'outils de protection du paysage existent et pourraient être davantage mobilisés pour maintenir ou restaurer des continuités écologiques. Le paysage est en outre une entrée privilégiée pour permettre une bonne assimilation de la notion de Trame verte et bleue, notamment par les élus souvent sensibles aux questions de « patrimoine » ou de « cadre de vie ».

Enfin, ce lien entre TVB et paysage doit susciter de nouvelles habitudes de travail en renforçant la transversalité entre paysagistes, urbanistes et écologues et en favorisant la concertation avec les différents acteurs d'un territoire.

Cette journée avait pour objectifs de :

- clarifier le lien entre Trame verte et bleue et paysage ;
- identifier les étapes et les méthodes pour mieux prendre en compte le paysage dans la TVB ;
- réfléchir à la contribution possible de la TVB aux démarches paysagères.

Point d'actualité sur la Trame verte et bleue

(Jessica BROUARD MASSON, MEDDTL)

- Le 29 juin 2011 : Publication des décrets relatifs aux comités Trame verte et bleue qui précisent la composition et les missions du Comité national et des comités régionaux TVB. (Il est à noter qu'il n'y a aucune personne qualifiée sur le paysage dans ces comités.)
- Le comité national TVB se réunira courant septembre pour travailler sur les orientations nationales.
- Le 19 mai 2011 : Présentation de la Stratégie nationale pour la biodiversité pour la période 2011-2020. Dans ce cadre, l'État lance des appels à projet, dont deux concernent la TVB :
 - Rétablissement des continuités écologiques des infrastructures de transport existantes (juillet)
 - La Trame verte et bleue en milieu urbain (automne)

Écologie du paysage, Trame verte et bleue, paysage : vocabulaire et définitions

(Luce MAURY - MEDDTL)

Parmi les objectifs de la Trame verte et bleue figure l'amélioration de la qualité et de la diversité des paysages. Un lien direct peut être établi entre TVB et paysage.

La Trame verte et bleue s'appuie sur les concepts de **l'écologie du paysage**. Elle aborde ainsi le paysage d'une manière fonctionnelle, notamment au travers les questions suivantes :

- quelles relations entre les structures paysagères et leur fonctionnement écologique ?
- comment l'organisation des éléments du paysage agit sur la biologie des populations et la biodiversité ?

Le **paysage** : différentes définitions, notamment en ce qui concerne la **perception** :

- « Niveau d'organisation des systèmes écologiques supérieur à l'écosystème ; il se caractérise essentiellement par son hétérogénéité et par sa dynamique gouvernée pour partie par les activités humaines. Il existe indépendamment de la perception. » (Définition donnée par l'écologie du paysage)
- « Partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations » (Définition donnée par la Convention européenne du paysage, signée en 2000, ratifiée dans le droit français en 2006)

Structures paysagères, éléments de paysage et unités paysagères :

- Les **structures paysagères**, telles que définies dans les Atlas de paysages, sont formées par des **éléments de paysage** et des interrelations qui les lient, ainsi qu'à leur perception par les populations. Elles participent à l'identification et la caractérisation d'une **unité paysagère**.
- En écologie du paysage, les **structures paysagères**, composées d'un ensemble d'éléments de forme et de matière diverses, participent à l'**organisation** d'un paysage et lui confèrent sa **dimension spatiale**.

Quels sont les différents outils de connaissance et de préservation du paysage ?

(Elise SOUFFLET - MEDDTL)

La politique des paysages du MEDDTL a pour objectif général de « **préservé durablement la diversité des paysages français** » (objectif à mettre en relation avec l'objectif de la TVB). Cette politique, conforme à la Convention européenne du paysage, s'articule en trois axes :

• **Développer la connaissance**

- identifier les paysages, les unités paysagères, leurs caractéristiques, les dynamiques et les pressions qui les modifient, et suivre leurs évolutions ;
- qualifier les paysages identifiés en tenant compte de la perception des différents acteurs et de la population (→ réalisation d'enquêtes).

→ Les **Atlas de paysage** :

- des outils pour une connaissance partagée du paysage entre l'État et les collectivités territoriales ; 73% du territoire national couvert, mais une grande hétérogénéité entre les atlas des différents départements ;
- une triple approche : formes du territoire + perceptions + dynamiques.

• **Renforcer la cohérence** : il s'agit d'intégrer la préservation du paysage et de sa diversité dans les différentes politiques sectorielles.

- pour chaque unité paysagère identifiée au sein des Atlas de paysage, des **objectifs de qualité paysagère sont définis** ;
- ces objectifs permettent d'élaborer les **Plans de paysage** visant à protéger, gérer et aménager le paysage.

→ Les **Plans de paysage** permettent d'intégrer le paysage dans les différentes politiques sectorielles ; notamment de l'urbanisme (via les documents d'urbanisme), agricoles, de l'énergie, des transports... Ils s'appuient sur une démarche de projet.

- Des **indicateurs de paysages** permettent de suivre l'évolution de ceux-ci et d'évaluer le plan de paysage.

• **Soutenir la compétence** (cet axe n'a pas été développé au cours de cette présentation)

Débat :

Quelle est la place de la Trame verte et bleue et plus globalement de la biodiversité dans les démarches d'atlas du paysage ? Que disent les guides méthodologiques ?

L'Atlas de paysage est un Atlas qui doit traiter... de paysage ! La biodiversité est prise en compte en ce qu'elle contribue à identifier et caractériser un paysage.

Le paysage, une notion au cœur de la Trame verte et bleue

Évolution historique du concept de réseau écologique

(Laure CORMIER – Agrocampus Ouest)

La notion de « Trame verte » se rapproche du concept international de « Greenways » qui se définit comme « un réseau d'espaces linéaires qui est conçu, planifié et géré à différentes fins : écologiques, récréatives, culturelles, esthétiques ou tout autre objectif compatible avec la notion d'usage durable du territoire » (Ahern, 1995).

Beaucoup de termes sont liés à la notion de greenways : « ecological network », « green infrastructure », « green links », « green veins », « scenic corridors », « trail corridors »...

→ Le concept de « greenways » se rapporte donc à un territoire et à son aménagement. Il est le terme fédérateur pour exprimer la densité des « planifications vertes ».

Historique :

La notion de « Trame verte » apparaît dès la fin du XIXe siècle dans l'aménagement des villes aux Etats-unis. Ces trames se rapportent à un projet social mêlant vision hygiéniste et esthétique (**vision paysagiste**).

Ce concept est délaissé à la suite de la deuxième guerre mondiale, alors que le contexte est orienté vers la reconstruction. La ville se construit selon une opposition ville-campagne et les ceintures vertes se développent tels des anneaux végétaux qui circonscrivent la ville.

Les premiers documents d'urbanisme, qui apparaissent au début des années 70, apportent une évolution : la ville n'est plus pensée selon ses limites physiques mais selon les fonctions que l'on attribue aux différents espaces.

À partir des années 80, le constat de la fragmentation des habitats et de ses conséquences sur la biodiversité, et en particulier le mitage de la campagne par l'urbanisation met fin au modèle ville-campagne :

- le concept de corridors écologique fait son apparition (**vision écologiste**) ;
- les trames vertes : un moyen de freiner l'urbanisation (ceinture verte se déformant en doigts de gant).

Depuis 1995 (réseau écologique paneuropéen), le concept de « Trame verte » est valorisé par les aménageurs dans le cadre du développement durable. Il est perçu comme un moyen d'intégrer la préservation de la biodiversité dans la planification urbaine. Les trames vertes deviennent alors **une problématique forte de l'aménagement du territoire**.

En 2003, le Grenelle de l'environnement reprend la notion de « Trame verte » (complétée par une trame bleue) pour le projet de constitution d'un réseau écologique national.

Bilan : le concept de trame verte, s'inspirant à son origine d'une vision très paysagiste et esthétique, s'est progressivement tourné vers une vision très écologique (en particulier en Europe), puis d'aménagement du territoire.

Idée : le paysage pourrait être mobilisé comme outil d'appréhension des territoires pour mettre en place une réflexion intégrée autour de la notion de trame verte.

Débat :

Existe-t-il réellement une parenté entre ce qu'est la TVB aujourd'hui (selon la loi Grenelle 2) et les « greenways » ? Si le terme retenu lors des débats du COMOP avait été « réseau écologique », le lien avec le concept de greenways ne serait peut-être pas fait.

Aujourd'hui, il existe parfois un décalage entre la définition « grenellienne » de la TVB, qui vise prioritairement un objectif de résultat écologique, et certaines initiatives affichées « TVB », mais dont l'entrée est davantage paysagère ou sociale (ceintures vertes, voies vertes, etc.). Ces visions ne sont toutefois pas incompatibles à l'échelle d'un territoire.

Quels liens entre paysage et circulation des espèces ?

(Jacques BAUDRY - INRA Rennes)

Face au constat de la fragmentation des habitats naturels, le concept de réseau écologique est passé très rapidement de la sphère scientifique à la sphère politique (environ 25 ans).

La fragmentation des habitats naturels, parce qu'elle entraîne un isolement des populations et une diminution de la taille des habitats, est responsable de la diminution de la diversité génétique des populations.

Dans ces paysages fragmentés, beaucoup d'organismes vivants ont besoin de se déplacer pour assurer leur cycle de vie. La nature et les besoins de ces déplacements varient selon les espèces considérées : ils peuvent être journaliers, saisonniers, et être motivés par la recherche de nourriture, de gîtes, de partenaire sexuel ou par des phénomènes de migrations-dispersions.

De même, l'utilisation du paysage et la capacité de déplacement des populations sont là encore très dépendantes des espèces que l'on considère.

C'est pourquoi les corridors biologiques, s'ils sont perçus comme un remède aux effets négatifs de la fragmentation, n'ont pas la même efficacité selon les espèces : une haie peut ainsi servir de corridor de déplacement pour une espèce et agir comme une barrière pour une autre. De plus, leur efficacité dépend de la qualité des éléments paysagers environnants. Au-delà de la structure des paysages, la gestion des espaces et des éléments du paysage joue un rôle essentiel pour la circulation des espèces.

Par ailleurs, bien qu'ils comportent des avantages quant à la survie des métapopulations (augmentation des taux d'immigration, réduction de la stochasticité démographique et du phénomène de consanguinité), les corridors peuvent aussi être source d'inconvénients (dispersion des maladies, propagation des perturbations, augmentation de la prédation et des phénomènes de compétition...)

Question : comment tester l'efficacité des continuités ?

Modélisation et étude de la perméabilité des paysages : la rugosité et la distance sont deux valeurs qui permettent d'étudier la perméabilité des paysages. Cependant les résultats d'une telle modélisation sont fortement dépendants de la résolution spatiale des cartes utilisées. C'est pourquoi la résolution utilisée doit être cohérente avec les capacités de déplacement des espèces que l'on souhaite favoriser.

Relier TVB et paysage : retours d'expériences à différentes échelles

Utilisation des structures naturelles du paysage pour établir un diagnostic des continuités écologiques à l'échelle régionale

(Célia LE GALL - DREAL Auvergne)

Ce travail visant à la prise en compte des structures paysagères dans l'élaboration du SRCE de l'Auvergne a mobilisé les compétences d'un paysagiste et d'un écologue.

Objectifs :

- réaliser un **diagnostic des continuités écologiques** qui ne se réduit pas à la simple identification des réservoirs et des corridors, mais qui prend aussi en compte la mosaïque paysagère dans son ensemble ainsi que la qualité des milieux ;
- réaliser un **document de connaissance des continuités écologiques** à l'échelle de la région pour favoriser leur prise en compte dans le futur SRCE ;
- réaliser un document favorisant la **sensibilisation des acteurs** à la préservation de la nature ordinaire et permettant de réfléchir à un **projet de territoire**.

Démarche :

1. Synthèse des connaissances « biodiversité » et des connaissances « paysages » du territoire régional.
 2. Réalisation d'un **diagnostic des continuités écologiques** sur ce territoire peu fragmenté.
- réflexion sur la mosaïque paysagère et sur l'occupation des sols : comment les paysages s'articulent ils entre eux ?
 - Structuration du diagnostic par emboîtement d'échelle :
 - échelle régionale et interrégionale : analyse par grand type de milieu → définition de 9 « régions naturelles »
 - échelle des « régions naturelles » : description des mosaïques paysagères → définition d'éco-paysages (éco-paysage agricole, forestier, de vallée...)
 - échelle plus fine : analyse des motifs et éléments éco-paysagers supports de la mosaïque paysagère et description de leurs rôles dans la préservation des continuités écologiques.
 - Croisement du diagnostic des continuités écologiques avec le diagnostic de la fragmentation d'origine anthropique
 - identification des éléments de fragmentation susceptible de perturber le continuum (ouvrage hydraulique, infrastructures de transports, urbanisation...)

Le diagnostic des continuités écologiques fournit **une grille de lecture** pour favoriser leur future prise en compte dans le SRCE. Il a une vocation pédagogique et est adapté à la concertation.

Limites de l'étude :

- peu d'analyse des tendances d'évolution du territoire ;
- nécessité de partager et d'enrichir le diagnostic avec les acteurs du territoire.

3. À venir : dans chacune des « régions naturelles », organisation d'une consultation du diagnostic par les divers acteurs du territoire pour une participation de ceux-ci.

Convergences entre protections paysagères et continuités écologiques...

... à l'échelle d'une Communauté de communes

(Jean-François BRETAUD et Dominique GUY - CETE Normandie-Centre)

Cette expérience témoigne d'une convergence intéressante entre une approche paysagère et une approche biodiversité pour l'identification et la **prise en compte des continuités écologiques dans les documents d'urbanisme** de la communauté de communes du Val d'Ardoux (Département du Loiret, Région Centre – commune particulièrement boisée).

Démarche :

1. Une approche biodiversité :

- recueil de données
- structuration en base de données
- traitement-modélisation : identification des **zones à enjeux de déplacements**
- vérification de terrain

2. Un croisement entre biodiversité / paysage / urbanisme :

- Analyse des apports du Grenelle 2 dans le code de l'urbanisme : quels outils mobilisables ?
- Application des zones à enjeux de biodiversité et de déplacements dans les PLU :
 - les corridors identifiés bénéficient déjà de classements favorables (ND, NC / A, N) ;
 - les Espaces boisés classés (EBC) permettent de protéger des éléments du paysage essentiels aux continuités écologiques ;
 - ... mais : quelques zones de conflits (futur zone d'urbanisation...).
- Proposition d'adaptation des PLU pour protéger ces éléments paysagers en zone de conflits : ce travail passe par une sensibilisation des élus

... à l'échelle régionale

(Jean-François BRETAUD et Dominique GUY - CETE Normandie-Centre)

Objectifs :

- Capitaliser et restituer les **connaissances écologiques et paysagères** à l'échelle régionale.
- Définir les **unités écologiques paysagères** de la Région Centre et leurs **enjeux**, en vue de l'élaboration du SRCE

Démarche :

1. Analyse paysagère et écologique dans le contexte régional
2. Réalisation d'une synthèse paysagère des différentes sources (Atlas départementaux paysagers) → première définition spatiale des unités et sous-unités paysagères.
3. Réalisation d'une synthèse paysagère concernant les enjeux écologiques.
4. Délimitation et caractérisation de 33 unités et 58 sous-unités éco-paysagères
5. Réalisation de fiches descriptives pour chaque unité et sous-unité : renseignement d'éléments écologiques **et** paysagers (dont la perception du paysage et les dynamiques paysagères)

Chartes paysagères et intégration des connaissances aux actions d'aménagement

(Julien BOURBIER et Patrick GAUTIER – Parc naturel régional du Vexin français)

Cette expérience a mobilisé des compétences en matière de « Trame verte et bleue/biodiversité » et « urbanisme ». Elle témoigne de l'intérêt de l'utilisation, dans les PLU, du paysage comme clé d'entrée pour la préservation des continuités écologiques.

L'intégration des problématiques TVB dans les PLU s'est faite par l'utilisation de l'article L123-1-5 7° du code de l'urbanisme. Cet article permet d'identifier, de localiser et de protéger des éléments qui concourent à la fois à la composition du paysage et au patrimoine biologique du territoire.

- Identification de ces éléments (inventaires) en vue de leur intégration dans les PLU
→ les outils disponibles :
 - **Les chartes paysagères des communes** = une analyse territoriale approfondie qui traite du paysage et de son évolution historique.
 - **L'atlas communal du patrimoine naturel des communes** : inventaire et cartographie précise des milieux naturels présents sur le territoire communal, cet outil permet d'étudier la richesse et l'historique du patrimoine naturel et ainsi de définir des préconisations de gestion.
 - Affinage des connaissances paysagères communales par des **visites sur le terrain** en compagnie des élus.
- Production de fiches d'identification, de protection et de gestion des éléments du paysage directement transposable dans les PLU (exemple : fiche d'identification et de hiérarchisation des prairies selon les intérêts qu'elles présentent ; préconisation de gestion de ces prairies)

Remarques :

- Une prescription qui limite la liberté d'exercice de la propriété privée doit être justifiée en termes d'intérêt public patrimonial. Ainsi, ces fiches paysagères, parce qu'elles justifient les préconisations de gestion à l'aide de la valeur patrimoniale, présentent un intérêt pour agir sur les espaces privés.
- Les sites classés, tels que les PNR, peuvent également être des outils de préservation du paysage et des lieux privilégiés pour concilier les questions de continuités écologiques et de paysage.

Passer des outils de connaissance à l'action ; le paysage comme appui à la mise en œuvre de la TVB

(Jean-Philippe MINIER, Conservatoire régional d'espaces naturels de Poitou-Charentes)

Cette intervention présente une démarche d'inscription du paysage dans différentes actions et politiques conduites en Poitou-Charentes. Elle témoigne de l'intérêt de la conduite d'actions sur le terrain pour montrer l'impact des actions « paysage ».

1. **Connaissance des paysages régionaux** : inventaires, atlas de paysage, identification et caractérisation des unités paysagères.
2. **Conseil et assistance des territoires...**
 - ... dans la mise en place de chartes paysagère et de plans de paysage ;
→ importance de la mise en cohérence des échelles régionale, départementale et locale
 - ... par des appels à projets incitant les acteurs du territoire à mener des aménagements de type paysager à l'échelle de leur territoire

3. Sur les sites du CREN : **intégration systématique de l'entrée paysagère dans la gestion des sites**
 - Expertise paysagère et expertise de biodiversité
 - Projet d'aménagement et de plantation
 - Suivi et orientation des choix de gestion
4. **Observation et suivi de l'évolution**

Cette démarche prend tout son intérêt quand elle fonctionne en boucle : suivre l'évolution d'un paysage permet d'améliorer les connaissances et la compréhension de celui-ci et d'adapter les mesures de gestion conduites.
5. **Valorisation** auprès du grand public : exemple de l'établissement d'un circuit de découverte des paysages regroupant plusieurs « sites naturels ».

En guise de conclusion, cette expérience souligne les éléments de convergence suivants :

- le lien Trame verte et bleue et paysage peut et doit s'effectuer par le **projet** : dans l'**espace** et dans le **temps** ;
- il doit prendre en compte la **multiplicité et la complémentarité des usages** d'une part, et les **dynamiques évolutives**, y compris celles des regards, d'autre part.
- Les ingrédients de cette convergence :
 - échelles de lecture, d'appréciation ;
 - diagnostic transversal ;
 - prise en compte de la perception d'autres acteurs, des usages ;
 - mise en évidence de valeurs, puis partage d'objectifs communs ;
 - reformulation et représentation du projet ;
 - choix techniques raisonnés privilégiant matériaux et savoir-faire locaux
- Si le lien entre TVB et paysage semble relativement évident pour les étapes d'appropriation et de mise en œuvre de la trame, Il est beaucoup plus difficile pour l'étape d'identification.

Bilan des interventions, des échanges et des débats : Quelles complémentarités entre Trame verte et bleue et Paysage ?

L'importance d'une bonne identification des enjeux de territoires

- Les mesures de reconquête de la biodiversité doivent bien correspondre aux enjeux présents sur les territoires.
- La diversité de la nature et de l'agencement des structures paysagères (mosaïques paysagères) sur un territoire participe fortement à sa richesse écologique. C'est pourquoi on ne peut imposer un modèle unique de TVB sur un territoire !
- Il est important de respecter les identités paysagères existantes. Les continuités écologiques doivent s'insérer dans le paysage existant sans le bouleverser (discussion autour de la replantation de haies en openfields)

Des approches pluridisciplinaires pour une vision et une compréhension globale des territoires et de leurs enjeux

- **Une approche pluridisciplinaire** permet une meilleure connaissance du territoire (en termes de milieux, d'espèces, de paysages, d'aménagements et d'urbanisme) et ainsi une meilleure définition des enjeux présents sur ce territoire. De même, cette pluridisciplinarité s'accompagne d'une meilleure connaissance juridique (code de l'urbanisme et de l'environnement) qui sera bénéfique dans le cadre d'une démarche TVB.
- La biodiversité est utilisée comme ressource pour de nombreuses professions. C'est pourquoi pour une mise en œuvre efficace de la TVB, il faut associer des représentants des différents usages de la biodiversité, dans **une démarche de projet**.
Seuls le partage préalable de valeurs et le compromis permettent d'entrer dans une logique de projet de territoire, c'est pourquoi la concertation entre acteurs est essentielle.

Quelques exemples réussis d'approche pluridisciplinaire :

- CREN Poitou-Charentes : l'association d'un écologue, de paysagistes et d'un géographe ethno-sociologue lors des travaux d'inventaire régional des paysages a permis une vision et une compréhension globale du territoire.
- CETE Normandie Centre : la collaboration des trois corps de métier paysagiste, écologue et géomaticien a apporté des compétences et des connaissances complémentaires intéressantes dans le cadre d'une démarche TVB.
- PNR du Vexin français : une double compétence TVB et urbanisme → témoignage de l'intérêt de l'utilisation, dans les PLU, de la porte d'entrée paysage comme clé d'entrée pour la préservation des continuités écologiques.

En particulier, **l'approche paysagère** prend une place importante dans une démarche TVB :

- Les continuités écologiques reposent sur des éléments paysagers. Dans ce sens, la **complémentarité des approches paysagères et de biodiversité** permet une vision globale des continuités écologiques sur un territoire.
 - CREN Poitou-Charentes : le développement des connaissances du paysage en région a permis de motiver l'inscription de cette thématique dans différentes actions ou politiques territoriales (appel à projets, ateliers des écoles du paysage, soutien/accompagnement des chartes paysagères, plans de paysage, etc.)

Cependant, un certain nombre de divergences ou d'incompréhension rendent parfois difficile la collaboration entre écologues et paysagistes...

Le paysage, une approche parfois différente selon les paysagistes et les écologues

- Le paysage, selon que l'on l'aborde sous une approche écologue ou paysagiste, se définit différemment :
 - **Les écologues** se focalisent davantage sur les éléments physiques du paysage, ainsi que les interrelations qui les lient (paysage comme « objet »), mais ne prennent pas en compte les perceptions par les populations.
 - **Les paysagistes**, quant à eux, considèrent la perception du paysage par les populations comme partie intégrante de sa définition sur un territoire. La perception de la nature, du paysage et de la Trame verte et bleue diffère selon les usages de la nature et de la biodiversité de chacun (chasseurs, agriculteurs, paysagistes, promeneur...). Il est donc important de bien restituer les différentes façons dont les espaces sont décrits et appréciés.

- Il existe une confusion autour du terme de « trame verte » : un réseau écologique terrestre VS un espace de nature et de respiration pour les urbains. La compréhension de ce terme peut différer selon les écologues et les paysagistes.

Ainsi, il est nécessaire de construire **une vision commune du paysage**, et de s'approprier **un langage commun**, pour une collaboration efficace entre paysagistes et écologues.

Autres points de divergence...

D'autres divergences entre paysage et TVB ont été abordées au cours de ces échanges :

- Contrairement à un projet biodiversité, il est difficile de mener un « projet de paysage » sur un ou des site(s) éclaté(s).

→ Point de convergence : les démarches de projet TVB et de projet paysage s'appuient sur l'analyse d'un territoire dans son ensemble, en particulier aux liens entre les unités (continuités ou entités paysagères) et non uniquement à l'analyse séparée des différents éléments.

- La création d'un élément de continuité écologique ne fait pas toujours sens d'un point de vue paysager, en particulier s'il perturbe l'identité paysagère du milieu et sa perception par les populations (ex : reconquête des openfields par la création de haies).

- Paysage et Biodiversité renvoient à deux « disciplines » dont les **objectifs** et les **outils** diffèrent ; la subjectivité du premier s'opposant à l'objectivité des sciences naturelles.

Le peu de passerelles entre les outils Biodiversité et les outils Paysage peut être contesté.

Exemple : la notion de « Trame verte et bleue » n'est pas utilisée dans la méthodologie du MEDDTL pour la réalisation des Atlas du paysage. (Cependant, dans le cadre de la révision des atlas, il y aura un volet biodiversité portant sur la TVB).

Quelles synergies entre TVB et Paysage :

→ Le paysage « objet »

- Les éléments paysagers sont les supports des continuités ou discontinuités écologiques, c'est pourquoi le Paysage a sa légitimité comme domaine à part entière dans la problématique TVB. Un projet TVB sur un territoire vise à identifier, parmi l'ensemble des continuités écologiques identifiées, certains éléments prioritaires pour constituer la Trame verte et bleue. Le choix de ces éléments s'appuie sur les enjeux écologiques, mais également socio-économiques du territoire. À ce titre, les enjeux paysagers sont également à prendre en compte dans le choix des éléments, en particulier au regard des éléments de continuités qui seraient des « murs porteurs », éléments identitaires du paysage.

- Il est important de bien **comprendre la composition spatiale et son évolution au regard des aménagements historiques** :

- Cette compréhension permet la prospection des dynamiques futures du paysage au regard des aménagements actuels. Ces prospectives d'évolution paysagère permettent ensuite la détermination de zones d'enjeux.
- L'étude historique de la fonctionnalité des paysages (avant les phénomènes de fragmentation) est d'un grand intérêt.
→ Que peut-on tirer de cette connaissance pour retrouver des axes de travail utiles pour « recoudre » le territoire ?
- L'historique des aménagements paysagers est à la fois au cœur de la perception actuelle du paysage et le fondement de l'organisation spatiale présente.

→ **Une convergence entre paysagistes et écologues peut s'opérer sur cette étude de l'histoire des paysages.**

L'apport des paysagistes est ici essentiel.

- La description de la structure paysagère nous renseigne sur la **perméabilité potentielle** d'un paysage au déplacement des espèces et habitats qu'il abrite. C'est pourquoi la caractérisation d'un paysage, pour qu'elle soit vraiment pertinente dans une démarche TVB, doit aller jusqu'à l'étude de la **fonctionnalité paysagère** (approche de l'écologie du paysage)

→ C'est sur cette étude de la **fonctionnalité des espaces qu'une coopération entre écologue et paysagiste est à rechercher !**

→ Le paysage « outil »

- Des outils du paysage peuvent être valorisés et utilisés dans le cadre de l'identification des continuités écologiques. C'est par exemple le cas des Atlas de paysage et des plans de paysage.

- **L'approche fédératrice du paysage** : le paysage est **une très bonne porte d'entrée pour parler de biodiversité**, de continuités écologiques, pour faire connaître et comprendre la TVB, et pour **sensibiliser les élus et les acteurs de territoires** :

- Le vocabulaire propre au paysage est plus assimilable par les élus et les acteurs que le langage scientifique et technique de l'écologie.
- L'entrée paysagère peut faire davantage sens pour les acteurs de terrain que certains débats d'experts en écologie : si la biodiversité est mal connue, le paysage, lui, est souvent mieux connu ou perçu !
- L'entrée paysagiste, plus que prendre en compte la perception de chacun, apporte une vision historique qui va parler aux populations et aux élus !
- La représentation du paysage (cartographie et dessins 3D) permet de faire comprendre l'organisation spatiale et globale de celui-ci.

Bilan

Différentes portes d'entrée permettent de développer des synergies entre Paysage et Trame verte et bleue. D'une manière générale, la **dimension projet**, parce qu'elle prend en compte la multiplicité et la complémentarité des usages dans une **approche pluridisciplinaire et dynamique**, peut être source de rapprochement entre écologues et paysagistes. Rappelons ici que la TVB, tout comme le paysage, s'inscrit dans une logique transversale : sa mise en place s'appuiera en particulier sur des diagnostics de biodiversité, paysagers et agricoles.

De même, un rapprochement de ces deux professions s'avère intéressant pour la compréhension de **l'historique des aménagements**, de **l'identité paysagère** d'un territoire et pour l'étude de la **fonctionnalité écologique d'un paysage**. Un échange accru entre ces deux disciplines permettra de lever des blocages liés à un vocabulaire non compris/partagé ainsi qu'une meilleure prise en compte des enjeux communs.

L'approche paysage, parce qu'elle est fédératrice, peut être mobilisée pour **sensibiliser les élus, les acteurs des territoires et les populations** à la Trame verte et bleue, au maintien et à la restauration des continuités écologiques.

Les autres éléments abordés au cours des échanges

- Pour qu'elle ne soit pas perçue seulement comme une politique descendante, il est important de faire remonter des expériences locales intéressantes et novatrices sur la TVB.
- Importance d'organiser **des visites de terrains** pour augmenter la participation des populations et des acteurs du territoire et développer davantage le dialogue et le partage de connaissances.
- Intérêt de **mobiliser les connaissances et outils existants** !
 - Exemple du PNR du Vexin français : charte paysagère, atlas du patrimoine naturel des communes.
 - En milieu agricole : mobilisation des outils contractuels.

Notons l'importance de la **pédagogie** et de la **sensibilisation** sur les outils mobilisables.

- Problème : le paysage est **une thématique peu portée** dans certains départements
→ dans ce cadre, une incitation financière par l'attribution de crédits est mise en place pour la réalisation des Atlas de paysages départementaux
- **Question** : comment **impliquer les acteurs économiques** du territoire dans le projet TVB ?
 - Importance de faire travailler les entreprises locales dans les travaux d'aménagement
 - Valoriser la notion d'attractivité du territoire
- Les **documents d'urbanismes** : intérêts et limites
 - La protection des continuités écologiques peut d'ores et déjà s'appuyer sur les outils existants du droit de l'urbanisme. / Pas de nouvel outil spécifique à la TVB : le travail se réalise à droit constant.
 - Les PLU permettent la préservation d'espaces naturels et des continuités écologiques, en particulier par le biais du zonage, de la protection d'éléments paysagers au titre de l'article L.123-1-5-7° du code de l'urbanisme et des règles associées au sein du PLU. Cependant, les PLU ne sont pas des éléments de gestion et n'ont pas vocation à opérer une remise en bon état des continuités écologiques... mais ils doivent en garantir les conditions !
→ Nécessité d'accompagner les communes dans leur démarche !
 - Dans le cadre de la mise en œuvre de la SNB, des réflexions sont en cours quant à la création dans les PLU des « espaces de continuité écologique », sur-zonage qui s'appliquerait dans les zones U, AU, A et N.
- **Reconquête de la biodiversité et milieux agricoles** : les outils existants et à venir
 - **Surface équivalente topographique (SET)** : outil pour maintenir les éléments pérennes de paysage en milieu agricole (3% de la SAU en 2011)
→ Importance de sensibiliser les agriculteurs à l'intérêt de maintenir ces éléments topographiques.
 - En vue de la réforme de la PAC de 2014, une idée serait la mise en place de **Surfaces propices aux auxiliaires de culture** (SPA : surface de pénétration des auxiliaires dans les cultures à partir des haies et des bandes enherbées alentours).

Cette application permettrait de garantir les continuités écologiques en milieu agricole tout en bénéficiant aux agriculteurs, et serait par conséquent très prometteuse pour la mise en œuvre de la TVB (cf. Régis Ambroise, MAAPRAT).

